

Camera di i Territorii di Corsica

Raportu d'attività

D'ottobre di u 2018 à dicembre di u 2019



D'octobre 2018 à décembre 2019

Rapport d'activité

Chambre des Territoires de Corse

Préambule	p. 3
Le rôle de la Chambre des Territoires de Corse	p. 4
La composition et la présidence de la Chambre des Territoires de Corse	p. 5
L'élection des membres de la Chambre des Territoires de Corse	p. 5
Le visage de la Chambre des Territoires de Corse	p. 9
Le siège de la Chambre des Territoires de Corse	p.10
Le bilan	p.11
Les sessions	p.12
Les commissions	p.23
Le groupe de travail	p.37
Les outils créés et mis à disposition des membres	p.40
Le budget 2019	p.43
Les propositions pour les orientations budgétaires 2020	p.43
Les ressources humaines	p.44



Préambule

La Loi du 7 mars 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse, a créé une collectivité unique en Corse, à compter du 1er janvier 2018.

La Collectivité de Corse constitue ainsi, depuis cette date, une collectivité à statut particulier, en lieu et place de la Collectivité Territoriale de Corse et des Départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Elle comprend une Chambre des Territoires, dont le siège est à Bastia. Cette Chambre des Territoires a été créée afin de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Le Décret n°2017-1684 du 14 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 15 décembre 2017 relatif à la Chambre des Territoires de Corse et portant diverses dispositions d'adaptation à la création de la Collectivité de Corse avait été soumis pour avis le 21 septembre 2017 à l'Assemblée de Corse, il a été adopté par l'Assemblée de Corse après avoir été amendé sur la base du rapport coproduit par le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Commission des Compétences législatives et réglementaires. Mais aucune des propositions n'a été retenue.

A terme de ce décret, « La chambre des territoires exercera les missions dévolues, dans chaque région, aux conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ».



Le rôle de la Chambre des Territoires de Corse

La Chambre des Territoires de Corse est une instance de dialogue entre les collectivités locales de Corse sur les grands enjeux liés au développement local, à l'exercice de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du territoire.

La Chambre des Territoires peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

Elle examine les projets qui lui sont présentés par les collectivités locales, leurs groupements ou leurs établissements publics, ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dans le cadre de conventions territoriales d'exercice concerté des compétences ou des contrats de ruralité.

La Chambre des Territoires peut par ailleurs débattre de tout sujet d'intérêt général partagé, comme :

- Les enjeux prospectifs et les schémas stratégiques,
- La révision éventuelle du PADDUC,
- Les enjeux de contractualisation nationale et européenne.

Elle émet enfin des avis sur les rapports soumis à l'Assemblée de Corse, qui relèvent de son champ de compétences. Elle peut, dans ce cadre, soumettre des propositions d'amendements.



La composition et la présidence de la Chambre des Territoires de Corse

Présidence : le Président du Conseil Exécutif de Corse

42 membres

Le Président de l'Assemblée de Corse

11 conseillers exécutifs

8 élus de l'Assemblée de Corse

8 représentants des présidents des communautés de communes

2 présidents des communautés d'agglomération de Bastia et d'Aiacciu

8 représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants de Corse

3 maires des communes de plus de 10 000 habitants.

1 représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne sur proposition de Comité de massif

L'élection des membres de la Chambre des Territoires de Corse

Base juridique

Le décret d'application n° 2017-1684, du 14 décembre 2017, publié au Journal Officiel le 15 décembre 2017, définit les modalités d'élection et de désignation des membres de la Chambre des Territoires.

L'arrêté n° R20-2018-01-24-004 du 24 janvier 2018, organise les modalités d'organisation de l'élection des représentants des présidents des communautés de communes et des représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants.



Les candidats

- Pour représenter les communes de moins de 10 000 habitants, 4 listes ont été présentées :

LISTE : Liste présentée par l'association des maires et présidents d'EPCI de Haute-Corse

N°	CANDIDAT	REPLAÇANT
1	ALBERTINI Don-Marc <i>Maire de Ghisoni</i>	VITTORI Philippe <i>Maire de San Gavinu di Fiumurbu</i>
2	MORGANTI Jean-Toussaint <i>Maire d'Ogliastro</i>	VIVONI Ange-Pierre <i>Maire de Siscu</i>
3	MARIANI Frédéric <i>Maire d'Oini Capella</i>	CECCALDI Attilius <i>Maire de Lama</i>
4	BRUZI Benoît <i>Maire de Vescovato</i>	RIOLACCI Simon Pierre <i>Maire de Valle di Campoloro</i>
5	MEDORI Séverin <i>Maire de Linguizzeta</i>	PAOLACCI Jean-Toussaint <i>Maire de Casevecchie</i>
6	DOMARCHI Stéphane <i>Maire de Sant'Andrea di Cotona</i>	BERLINGHI François <i>Maire de Pero Casevecchie</i>
7	COGNETTI Vincent <i>Maire de Morosaglia</i>	GRAZIANI Christophe <i>Maire de Bigorno</i>
8	MANCINI Pierre Marie <i>Maire de Costa</i>	FILIPPI Marie-Antoinette <i>Maire de Pietrosu</i>

LISTE : Paese vivu

N°	CANDIDAT	REPLAÇANT
1	NEGRONI Jérôme <i>Maire de San Lorenzo</i>	MORETTI Jean-Baptiste <i>Maire de Muro</i>
2	CAITUCOLI Paul-Joseph <i>Maire d'Argiusta-Moriccio</i>	CICCOLINI Jean-Jacques <i>Maire de Cazzano</i>
3	OLIVESI Marie-Thérèse <i>Maire de San Nicolao</i>	ALBERTINI-FRANCESCHI Emilie <i>Maire de Carcheto-Brustico</i>
4	RUTILY Nicolas <i>Maire d'Orto</i>	CHIAPPINI Angèle <i>Maire de Letia</i>
5	RODRIGUEZ Jean-Marc <i>Maire de Poggio-de-Venaco</i>	ARRIGHI Fabien <i>Maire de Noceta</i>
6	LEANDRI Jean-Yves <i>Maire de Granace</i>	CIANFARANI Pierre <i>Maire de Focè</i>
7	CASTA Jacques <i>Maire de Piedicroce</i>	PIETRI Pierre-François <i>Maire de Valle-di-Rostino</i>
8	MARTINETTI Achille <i>Maire de Bocognano</i>	PAOLINI François <i>Maire de Giuncheto</i>

LISTE : Liste présentée par l'association départementale des maires de la Corse-du-Sud

N°	CANDIDAT	REPLAÇANT
1	MATTEI FAZI Joselyne <i>Maire de Renno</i>	CASTELLANI Pascaline <i>Maire de Piana</i>
2	BARTOLI Paul-Marie <i>Maire de Propriano</i>	ROCCA Antoine <i>Maire de Santa Maria Figaniella</i>
3	LUCIANI Pierre-Paul <i>Maire d'Albitreccia</i>	CHIAPPINI Charles <i>Maire de Calcatoggio</i>
4	TOMA Jean <i>Maire de Sari Solenzara</i>	CASANOVA Paule <i>Maire de Guarguaglie</i>
5	GIORDANI François <i>Maire de Salice</i>	POLVERINI Jérôme <i>Maire de Pianottoli-Caldarellu</i>
6	LUCCHINI Jean-Claude <i>Maire de Zerbina</i>	ALIOTTI Ange-Marie <i>Maire de Cognocoli-Montichi</i>
7	QUILICCHINI Dolis <i>Maire de Sorbollano</i>	COLONNA-VELLUTINI Dorothée <i>Maire de Murzu</i>
8	AGOSTINI Henri-Paul <i>Maire de Zonza</i>	ETTORI Nora <i>Maire de Cardo-Torgia</i>

LISTE : Core in fronte

N°	CANDIDAT	REPLAÇANT
1	ARENA Jean-Baptiste <i>Maire de Patrimonio</i>	CASTELLANI Pierre <i>Maire d'Aullène</i>
2	MILLO Jean-Luc <i>Maire d'Olivese</i>	PIAZZA Laurence <i>Maire de Meria</i>
3	ORSONI Stéphane <i>Maire d'Occhiataia</i>	RENUCCI Jean <i>Maire de Carticaci</i>
4	MARCHETTI Etienne <i>Maire de Barbaggio</i>	BRUGIONI David <i>Maire de Centuri</i>

- Pour représenter les communautés des communes :

BOZZI	Valérie	Communauté de communes de la Pieve de l'Omano
CESARI	Louis	Communauté de communes Fium'orbu-Castellu
CHAUBON	Pierre	Communauté de communes du Cap corse
COLONNA	François	Communauté de communes Spelunca-Liamone
FRANCESCHI	Henri	Communauté de communes du Celavo Prunelli
MARCELLESI	Pierre	Communauté de communes de l'Alta Rocca
MARCHETTI	François Marie	Communauté de communes de Calvi Balagne
NATALI	Anne-Marie	Communauté de communes Marana-Golo
NICOLAI	Marc-Antoine	Communauté de communes de la Costa Verde
OLMETA	Claudy	Communauté de communes du Nebbiu- Conca d'Oru
PAJANACCI	Jean	Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo



Le vote

Le vote s'est effectué par correspondance jusqu'au jeudi **15 mars 2018**.

Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats de chacun de ces scrutins ont eu lieu le **mardi 20 mars 2018** en Préfecture de Région par la commission prévue à l'article D.4422-30-5-III du code général des collectivités territoriales.

Les représentants des présidents des communautés de communes sont élus au scrutin uninominal. Les sièges ont été attribués aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Les représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants sont élus au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Ont été élus

- Pour le collège représentant les maires des communes de 10 000 habitants :



Don-Marc ALBERTINI
Merru di Ghisoni



Jean-Baptiste ARENA
Merru di Patrimoniu



Paul-Joseph CAITUCOLI
Merru d'Arghjusta è Muricciu



Joselyne MATTEI FAZI
Merressa di Rennu



Jean-Luc MILLO
Merru di Livesi



Jean-Toussaint MORGANTI
Merru d'Ogliastru



Jérôme NEGRONI
Merru di San Lorenzu



Marie-Thérèse OLIVESI
Merressa di San Niculaiu



- Pour le collège des communautés des communes :



Louis CESARI

Presidente di a Cumunità di Cumune
di Fium'orbu Castellu



Henri FRANCESCHI

Presidente di a Cumunità di Cumune
di Celavu Prunelli
Merru d'Aucciani



François-Marie MARCHETTI

Presidente di a Cumunità di Cumune
di Calvi -Balagna



Pierre MARCELLESI

Presidente di a Cumunità di Cumune di l'Alta Rocca
Merru di Zoza



Anne-Marie NATALI

Presidente di a Cumunità di Cumune
di Marana - Golu
Merressa di U Borgo



Marc-Antoine NICOLAI

Presidente di a Cumunità di Cumune di Costa Verde
Merru di Cervioni



Claudy OLMETA

Presidente di a Cumunità di Cumune
di ù Nebbiu - Conca d'Ora
Merru di San Fiurenze



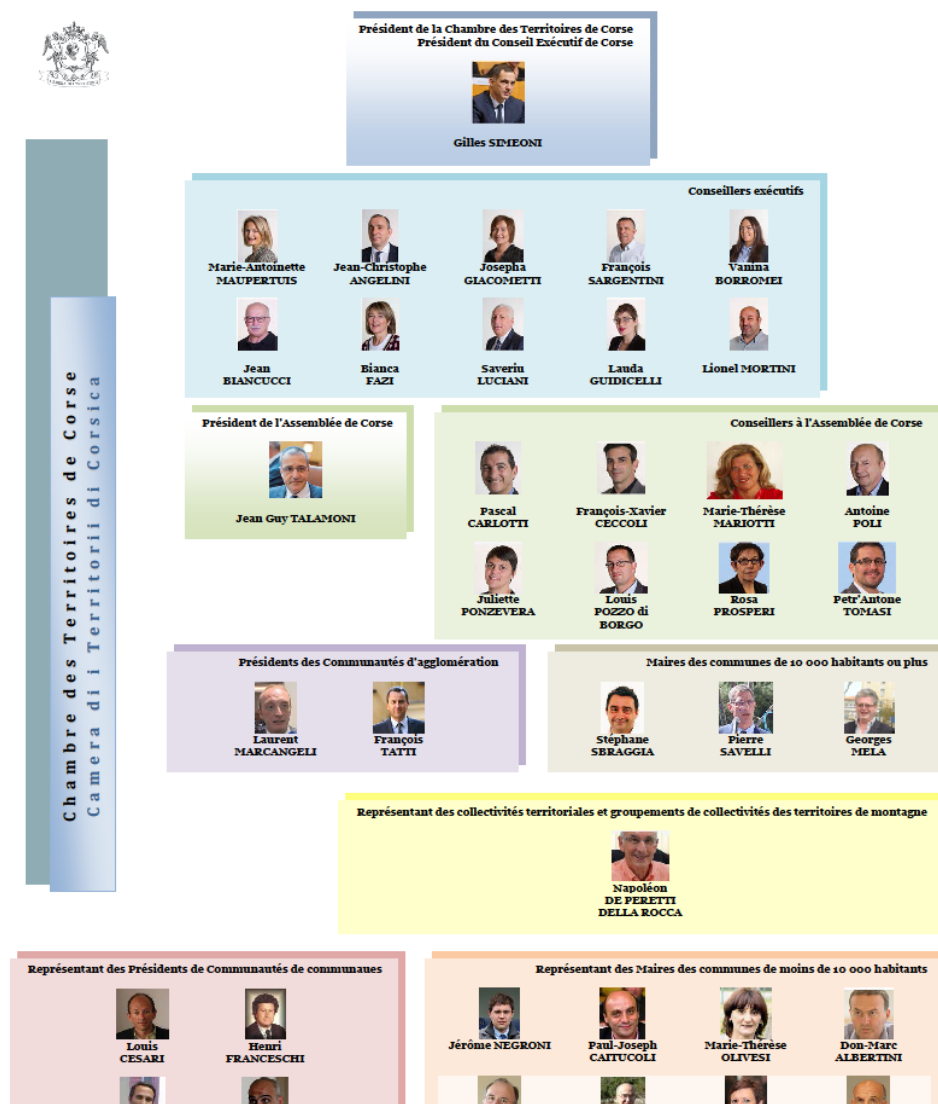
Jean PAJANACCI

Presidente di a Cumunità di Cumune
di ù Sartinese - Valincu - Taravu



Le visage de la Chambre des Territoires de Corse

Par délibération n° 19/389 AC du 25 octobre 2019 de l'Assemblée de Corse portant modification de la désignation de représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Chambre des Territoires, Francis GIUDICI, Conseiller à l'Assemblée de Corse, démissionnaire, a été remplacé par Marie-Thérèse MARIOTTI.



Le siège de la Chambre des Territoires de Corse



Le siège de la Chambre des Territoires se trouve au sein de l'ancien Département de la Haute-Corse ; les séances plénières se tiennent de manière habituelle en salle des délibérations « Jean Leccia » de l'Hôtel de la Collectivité à Bastia.

Les locaux administratifs sont situés au 2^{ème} étage de l'Hôtel de la Collectivité.

La salle B49 accueille les réunions des commissions et groupes de travail de la Chambre des Territoires.



Le bilan

Depuis le 4 octobre 2018 :

■ Ont été organisées :

- 6 séances plénières
- 20 réunions de groupes de travail et commissions.

■ Ont été examinés et approuvés :

- 35 rapports et 2 motions (une relative au maintien des services publics dans le rural et la seconde relative à la mise en place d'une aide spécifique aux déplacements pour les étudiants ne bénéficiant pas du transport ferroviaire)
- 1 délibération portant nomination d'un représentant de la Chambre des Territoires au sein du Comité de pilotage du Pattu pè a ghjuventù
- 35 décisions.
- Auxquels doivent être ajoutés les 10 rapports inscrits à l'ordre du jour de la session du 2 décembre.

■ Ont été produits :

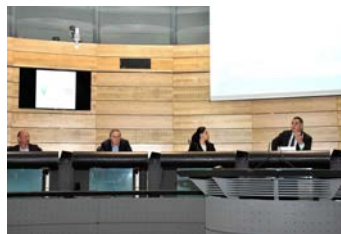
- La modification du règlement intérieur de la Chambre des Territoires par décision en date du 13 mai 2019
- 20 comptes rendus de réunions des de groupes de travail et des commissions
- Les comptes rendus des sessions des 11 février, 13 mai, 1^{er} juillet, 9 septembre 2019. Le compte rendu de la séance plénière extraordinaire du 15 novembre 2019, ainsi que celui de la plénière du 2 décembre 2019 seront rédigés avant la fin du mois de décembre 2019 et finalisés courant du mois de janvier 2020.
- La campagne de prévention dans le cadre de la lutte contre les incendies - saison 2019
- Une contribution en matière d'urbanisme commercial à des fins d'intégration au Schéma Territorial d'Aménagement Commercial
- Une proposition de modification des statuts de la Chambre des Territoires
- Un avis sur l'eau dans le cadre de la consultation nationale ouverte au titre des Assises de l'eau.



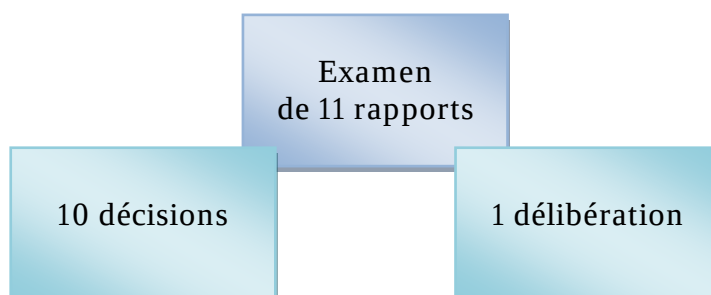
Les sessions

11 février 2019

Session plénière



Bilan de cette séance plénière



Rapport N° 2019-1

Désignation du représentant de la Chambre des Territoires au comité de pilotage du Pacte pour la jeunesse

Délibération 2 Désignation du représentant de la Chambre des Territoires au comité de pilotage du Pacte pour la jeunesse

Rapport N° 2019-2

Charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique

Décision 1 Charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique

Rapport N° 2019-4

Travaux de la commission « déneigement »

Décision 2 Travaux de la Commission « Déneigement »

Rapport N° 2019-5

Travaux de la commission « protection du littoral et du milieu marin »

Décision 3 Travaux de la Commission « Protection du littoral et du milieu marin »



Rapport N° 2019-6

Travaux de la commission « eau »

Décision 4 Travaux de la Commission « Eau »

Rapport N° 2019-7

Individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires :

- Communauté de communes de Castagniccia - Casinca : construction du siège de l'EPCI - Proposition d'affectation et de réaffectation de crédits
- Fonds de Territorialisation : Communauté de Communes di L'Isula è Balagna - Réhabilitation de l'Institut des Filles de Marie à L'Isula
- Aide dans le cadre des politiques urbaines contractualisées
- Commune de L'Isula - Proposition d'affectation et de réaffectation de crédits pour l'aménagement de la place Paoli
- Révision de l'affectation des crédits sur l'autorisation de programme relative à l'aménagement du Pôle d'animations de l'Alta Rocca
- Individualisation des crédits dans le cadre du Fonds de solidarité territoriale - Complément 2018
- 5^{ème} individualisation 2018
- Individualisation des crédits de fonctionnement au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires - Fonds de territorialisation : Communauté de communes di l'Oriente : étude pour la revitalisation, l'attractivité et l'aménagement du hameau du fort d'Aleria et du site environnant
- Répartition du produit des amendes de police 2017

Décision 5 Individualisation des aides aux communes, intercommunalités et territoires

Rapport N° 2019-8

Les rencontres du sport

Décision 6 Les rencontres du sport

Rapport N° 2019-9

Adoption du calendrier annuel des séances plénières

Décision 7 Adoption du calendrier annuel des séances plénières

Rapport N° 2019-10

Point sur la situation sociale, sur les groupes de travail de la Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens corses (en cours d'élaboration)

Décision 8 Point sur la situation sociale, sur les groupes de travail de la Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens corses (en cours d'élaboration)

Rapport N° 2019-11

Economie circulaire

Décision 9 Economie circulaire

Rapport N° 2019-12

Services publics sur les territoires

Décision 10 Les services publics sur les territoires



13 mai 2019



En ouverture de la séance plénière :

Signature de la Convention 2018-2020 relative à l'aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques entre l'Office de l'Environnement de la Corse, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Eclairage Public de la Haute-Corse, (SIEEP), EDF et ORANGE SA, avec le soutien de la Collectivité de Corse au titre des financements du Comité de Massif.



Bilan de cette séance plénière

Examen
de 12 rapports

12 décisions

Les Présidents des SIS de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ont été invités à assister à cette session



Rapport N° 2019-13

Travaux de la commission « incendies »

[Décision 11 Travaux de la Commission « Incendies »](#)

Rapport N° 2019-15

Travaux de la commission « protection du littoral et du milieu marin »

[Décision 12 Travaux de la Commission « Protection du littoral et du milieu marin »](#)

Rapport N° 2019-16

Travaux de la commission « eau »

[Décision 13 Travaux de la Commission « Eau »](#)

Rapport N° 2019-17

Mise en place d'une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau - Convention pour des prestations d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau

[Décision 14 Mise en place d'une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau - Convention pour des prestations d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau](#)

Rapport N° 2019-18

Partenariats à mettre en œuvre dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

[Décision 15 Partenariats à mettre en œuvre dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse](#)

Rapport N° 2019-20

Création d'un groupe de travail pour l'évolution statutaire de la Chambre des Territoires

[Décision 16 Création d'un groupe de travail pour l'évolution statutaire de la Chambre des Territoires](#)

Rapport N° 2019-21

Validation de la procédure écrite pour la désignation d'un membre de la Chambre des Territoires au comité de pilotage du Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté

[Décision 17 Validation de la procédure écrite pour la désignation d'un membre de la Chambre des Territoires au comité de pilotage du Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté](#)

Rapport N° 2019-22

Information sur la procédure écrite concernant les trois rapports présentés par l'AUE :

- Soutien de la Collectivité de Corse et de l'AUE au projet du schéma de cohérence territoriale du Pays de Balagna
- Rapport d'information sur la mise en œuvre de la rénovation performante de l'éclairage public
- Offre de services de l'AUE dans le champ de l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme et de planification

[Décision 18 Avis de la Chambre des Territoires sur les trois rapports présentés par l'AUE :](#)

- Soutien de la Collectivité de Corse et de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse au projet du Schéma de cohérence territoriale du pays de Balagna



- Rapport d'information sur la mise en œuvre de la rénovation performante de l'éclairage public
- Offre de services de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse dans le champ de l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme et de planification

Rapport N° 2019-23

Présentation d'un rapport sur la Convention des maires pour le climat et l'énergie

[Décision 19 Convention des maires pour le climat et l'énergie](#)

Rapport N° 2019-24

Information sur les journées de travail organisées par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse

[Décision 20 Information sur les journées de travail organisées par l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse](#)

Rapport N° 2019-25

Avis sur la procédure de consultation Scontrì di u Sport

[Décision 21 Avis sur la procédure de consultation Scontrì di u sport](#)

Rapport N° 2019-26

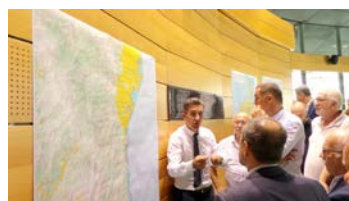
Création d'un groupe de travail sur les services publics

[Décision 22 Création d'un groupe de travail sur les services publics](#)



1^{er} juillet 2019

Session extraordinaire



Bilan de cette séance extraordinaire

Examen
d'1 rapport

1 décision

Les Présidents des communautés de communes non membres de la Chambre des Territoires et les Présidents des PETR ont été invités à assister à cette session extraordinaire.

Rapport N° 2019-27

Procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles

Décision 23 Procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles



9 septembre 2019

Session plénière



Bilan de cette séance plénière

Examen
de 7 rapports

Examen
d'1 motion

8 décisions

Les Présidents des communautés de communes non membres de la Chambre des Territoires ont été invités à assister à cette session extraordinaire.

Rapport N° 2019-28

Modification du règlement intérieur

[Décision 24 Modification du règlement intérieur](#)

Rapport N° 2019-29

Travaux de la commission « Urbanisme commercial »

[Décision 25 Travaux de la commission « Urbanisme commercial »](#)

Rapport N° 2019-30

Présentation du rapport du Conseil exécutif relatif au règlement transitoire d'aides en faveur du logement et de l'habitat à venir. Point sur la question foncière : présentation du rapport de l'AUE

[Décision 26 Présentation du rapport du Conseil exécutif relatif au règlement transitoire d'aides en faveur du logement et de l'habitat à venir. Point sur la question foncière : présentation du rapport de l'AUE](#)



Rapport N° 2019-31

Travaux de la commission « Economie circulaire »

[Décision 27 Travaux de la commission « Economie circulaire »](#)

Rapport N° 2019-32

Présentation de l'application Web cartographique des services sociaux et médico-sociaux

[Décision 28 Présentation de l'application Web cartographique des services sociaux et médico-sociaux](#)

Rapport N° 2019-33

Contribution sur l'eau

[Décision 29 Contribution sur l'eau](#)

Rapport N° 2019-34

Travaux du groupe de travail « Evolution statutaire de la Chambre des Territoires »

[Décision 30 Travaux du groupe de travail « Evolution statutaire de la Chambre des Territoires »](#)

Motion relative à la mise en place d'une aide spécifique aux déplacements pour les étudiants, ne bénéficiant pas du transport ferroviaire

[Décision 31 Motion sur la mise en place d'une aide spécifique aux déplacements pour les étudiants ne bénéficiant pas du transport ferroviaire](#)



15 novembre 2019

Session extraordinaire



Bilan de cette séance extraordinaire

Examen
de 4 rapports

4 décisions

Les Présidents des communautés de communes et les Maires non membres de la Chambre des Territoires ont été invités à assister à cette session extraordinaire.



Rapport N° 2019-35

Restitution des Scontrì di i territorii

[Décision 32 Restitution des Scontrì di i territorii](#)

Rapport N° 2019-36

Présentation du nouveau projet de règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires

[Décision 33 Présentation du nouveau projet de règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires : territorii, pieve è paesi vivi](#)

Rapport N° 2019-37

Présentation du nouveau projet de règlement des aides au titre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif Corse

[Décision 34 Présentation du nouveau projet de règlement des aides au titre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif corse](#)

Rapport N° 2019-38

Présentation du projet de création d'un fonds de soutien aux collectivités de Corse

[Décision 35 Présentation du projet de création d'un fonds de soutien aux collectivités de Corse : le fonds « Paese »](#)



Rapport N° 2019-39
Contribution sur l'eau

Rapport N° 2019-40
Modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse

Rapport N° 2019-41
Individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires :

- 3^{ème} individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : dotation quinquennale et dotation école
- 2^{ème} individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : intempéries
- Individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : dotation quinquennale et dotation école - 4^{ème} individualisation

Rapport N° 2019-42
Désignation du représentant de la Chambre des Territoires au Comité de suivi du programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia

Rapport N° 2019-43
Conventions avec plusieurs communautés de communes établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)

Rapport N° 2019-44
Présentation du projet de convention avec le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate

Rapport N° 2019-45
Présentation des travaux de la commission « Economie circulaire »

Rapport N° 2019-46
Rapport d'activité 2019, orientations budgétaires et calendrier des sessions 2020

Rapport N° 2019-47
Plan de communication

Rapport N° 2019-48
Proposition de modification des statuts de la Chambre des Territoires



Les commissions

	Président	Rapporteur	8 Membres
Déneigement	Antoine POLI	Don-Marc ALBERTINI	Don-Marc ALBERTINI Don Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA Joselyne MATTEI-FAZI Jérôme NEGRONI Marc-Antoine NICOLAI Marie-Thérèse OLIVESI Antoine POLI Juliette PONZEVERA

Le groupe de travail « Déneigement des routes communales » a été créé lors de la session d'installation du 16 avril 2018.

Par décision N° 2018-5 du 11 juin 2018, la Chambre des Territoires a décidé de transformer le groupe de travail en commission « déneigement » compte tenu de son caractère permanent.

Cette Commission s'est réunie quatre fois entre le mois d'octobre 2018 et décembre 2019 : le 19 octobre 2018, le 7 novembre 2018, le 3 décembre 2018 et 28 janvier 2019.

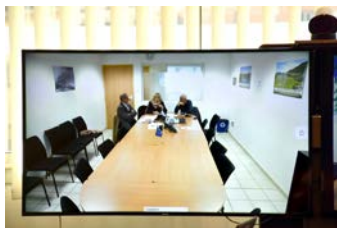
Les services techniques de la Collectivité de Corse (aménagement et du développement des territoires, interventions routières, forestiers sapeurs) et l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) ont été associés aux réunions de travail.

7 novembre 2018



3 décembre 2018





28 janvier 2019



Le travail de la Commission

Problématique

Définir un cadre conventionnel offrant un cadre d'intervention légal aux services techniques de la Collectivité de Corse (CdC) sur le réseau communal.

État des lieux

La méthodologie retenue a été le recours préalable à un diagnostic de la situation, par la voie d'un questionnaire adressé à tous les maires : en retour, 113 réponses en Haute-Corse, sur les 236 communes et 32 en Corse-du-Sud, sur les 124 communes. Il doit être précisé que ces réponses n'étaient pas toutes de la même nature et que le contenu technique de certaines a imposé une visite de terrain des services de la CdC.

La Commission a proposé plusieurs types de solutions envisageables : des conventions pouvant lier la CdC à des privés ou à la commune pour la réalisation des travaux ou encore aide de la CdC aux communes – au titre du comité de massif - pour l'acquisition de matériel permettant les travaux par leurs services.

A retenir

- Le projet de convention rédigé par la Commission a été approuvé à l'unanimité par les membres de la Chambre des Territoires réunis en séance plénière
- Un rappel du cadre légal a été rédigé à l'attention des maires afin de les accompagner dans la mise en place d'un dispositif commun efficace et efficient
- Un projet de convention entre la commune et un privé a également été rédigé pour inciter les communes à conventionner avec un tiers et leur faciliter la procédure en amont.
- La modification des règlements des aides aux communes et intercommunalités ainsi que celui du Comité de massif a enfin, été demandée pour permettre le financement d'opérations de services (appel à des tiers lors des épisodes neigeux) plutôt que l'aide à l'équipement (achat de matériel).



Incendies	Président	Rapporteur	9 Membres
	Louis POZZO DI BORGIO	Jean-Toussaint MORGANTI	Louis CESARI Henri FRANCESCHI Pierre MARCELLESI Joselyne MATTEI-FAZI Jean-Toussaint MORGANTI Jérôme NEGRONI Marie-Thérèse OLIVESI Louis POZZO DI BORGIO Rosa PROSPERI

Le groupe de travail « Lutte contre les feux de forêts et incendies » a été créé lors de la session d'installation du 16 avril 2018.

Par décision N° 2018-4 du 11 juin 2018, la Chambre des Territoires a acté la transformation du groupe de travail en commission « incendies » considérant le caractère permanent de ce groupe.

La commission s'est réunie deux fois entre le mois d'octobre 2018 et décembre 2019 : les 4 mars et 12 avril 2019.

Les services de la Collectivité de Corse (aménagement et du développement des territoires, prévention des incendies, forestiers sapeurs, routes), les SIS de Haute-Corse et de Corse-du-Sud et l'Office de l'environnement de la Corse sont associés aux réunions de travail.

4 mars 2019



12 avril 2019

Audition des députés,
Monsieur Michel CASTELLANI et Monsieur Jean-Félix ACQUAVIVA,
dans le cadre des travaux engagés sur l'évolution législative et réglementaire
en matière d'obligations légales de débroussaillage



Le travail de la Commission

Problématique

Le vide juridique existant entre le Code civil et le Code forestier constitue un obstacle majeur à la mise en place de politiques publiques efficaces et rendant nécessaires des propositions d'adaptation législatives et réglementaires en la matière. De plus, l'arrivée des feux d'hiver nous a contraints à repenser les actions de lutte et de prévention.



Parmi les objectifs de travail retenus :

- L'articulation entre forestiers sapeurs et pompiers et, plus largement, entre l'ensemble des services amenés à intervenir en cas d'urgence
- L'harmonisation des fonctionnements entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud
- La prise en compte de tous les aspects de la prévention : agriculture, pastoralisme, divagation
- La réflexion sur le financement de la prévention et de la lutte
- Le renforcement de la communication et des messages de prévention.

État des lieux

Le contenu de campagnes de communication a été différencié en fonction de la saison : débroussaillage l'hiver et gestes de prévention l'été.

Une vidéo a été créée par le SIS 2A en collaboration avec la Commission Incendie et le SIS 2B, sur le débrouillement et les gestes à tenir en cas d'urgence.

Un dépliant à destination des maires a été réalisé sur les réserves communales et une assistance téléphonique (numéro « vert ») a été mise en place pour répondre aux questions des maires.



A retenir

- Les Députés de Haute-Corse ont été auditionnés par la Commission dans le but de leur permettre de relayer les demandes d'adaptations législatives en matière de débrouillement devant le Parlement. Un amendement a été déposé en ce sens, il a été adopté le 21 novembre 2019.
- En 2020, des visites de territoires sont prévues pour concrétiser la mise en place des réserves communales de sécurité civile.



Urbanisme commercial	Président	Rapporteur	8 Membres
	Pierre SAVELLI	Rosa PROSPERI	Jean-Christophe ANGELINI Jean BIANCUCCI Joselyne MATTEI-FAZI Anne-Marie NATALI Jean PAJANACCI Rosa PROSPERI Pierre SAVELLI François TATTI

Le groupe de travail « Urbanisme commercial » a été créé lors de la session du 11 juin 2018.

Par décision N° 2018-16 du 25 septembre 2018, la Chambre des Territoires a acté la transformation du groupe de travail en commission « Urbanisme commercial » considérant le caractère permanent de ce groupe.

La commission s'est réunie quatre fois entre le mois d'octobre 2018 et le mois de décembre 2018 : les 12 octobre 2018, 15 novembre 2018, 3 juin 2019 et 20 juin 2019.

L'Agence du développement économique de Corse (ADEC), l'Agence d'urbanisme d'aménagement et de l'énergie de Corse (AUE) et l'Office foncier de Corse (OFC) sont associés aux réunions de travail.

12 novembre 2018



Participation des Chambres consulaires



Problématique

Le commerce et sa régulation constituent un enjeu majeur pour la Collectivité de Corse en termes d'attractivité et de développement de leur territoire. La croissance anarchique de la grande distribution ne peut avoir sa place dans une société à bâtir dans une logique environnementale et urbanistique responsable. Il relève donc de tous d'établir un projet de territoire social, environnemental, démographique où les intérêts collectifs primeront sur les intérêts individuels.

Une limite s'impose à l'exercice qui est celle de la compétence en matière d'urbanisme commercial. Celle-ci appartient en effet aux intercommunalités à travers la rédaction des SCOT et PLUi. Or, compte tenu de la lourdeur des procédures pour parvenir à la rédaction de tels documents, force est de constater qu'à ce jour, aucun PLUi ou SCOT n'est encore opposable (celui de Balagne est en cours d'adoption).

Il convient donc de fixer un cadre issu d'une analyse fine par territoire, sans oublier que c'est aux maires de préciser leurs attentes.

État des lieux

Les travaux de la Commission ont permis de dégager une contribution qui a été adoptée à l'unanimité lors de la séance plénière du 9 septembre 2019.

En synthèse, les objectifs que rappelle cette contribution sont les suivants :

- Protéger les consommateurs en même temps que l'emploi, concilier le développement et la santé publique, harmoniser attentes et besoins du public et du privé, équilibrer autant que possible la logique des villes et celle du rural
- Œuvrer pour faire revenir l'activité des périphéries en centre-ville
- Privilégier la proximité comme modèle économique
- Fixer un cadre pour permettre le développement d'une économie circulaire.

Il convient de rappeler que le but n'est pas de bloquer les initiatives mais de les accompagner pour un emploi décent et maîtrisé, dans une logique claire et partagée de favoriser une économie endogène.

Il est important aussi de préciser que les chambres de commerce ont été auditionnées et leurs observations ont été prises en compte dans la rédaction de la contribution de la commission.

Ce qui a été demandé

- La référence des décisions des CDAC (Commissions départementales d'Aménagement commercial) au PADDUC ainsi que sur le respect des délibérations prises par l'Assemblée de Corse en la matière.
- La prise en compte de la contribution dans le cadre de la rédaction du schéma territorial d'aménagement commercial.



Protection du littoral et du milieu marin	Présidente	Rapporteure	8 Membres
	Marie-Thérèse OLIVESI	Juliette PONZEVERA	Jean BIANCUCCI Pascal CARLOTTI Henri FRANCESCHI Anne-Marie NATALI Marie-Thérèse OLIVESI Claudy OLMETA Jean PAJANACCI Juliette PONZEVERA

La commission « Protection du littoral et du milieu marin » a été créée le 9 juillet 2018 lors de la session extraordinaire de la Chambre des Territoires.

Cette commission s'est réunie trois fois entre le mois d'octobre et le mois de décembre 2019 : le 4 octobre 2018, 5 novembre 2018 et 14 mars 2019.

15 novembre 2018



Le travail de la Commission

Problématique

En matière d'érosion côtière, les communes n'ont plus le temps d'attendre, il faut que des solutions immédiates soient trouvées rapidement tant d'un point de vue technique que financier.

Pour autant, des études préalables doivent encore être menées pour permettre d'avoir une approche globale au niveau territorial.

Parallèlement, il faut parvenir à créer les conditions pour nouer des solidarités territoriales nouvelles et repenser le niveau de gouvernance car les solutions doivent être trouvées non pas seulement à l'échelon communal, ni même intercommunal mais principalement au niveau du bassin de sédimentation.

État des lieux

Les travaux de la Commission ont permis de mettre autour de la table les maires, les présidents des Communautés de communes (tous ont été associés), les services de



l'Office de l'Environnement et ceux de la Collectivité de Corse pour faire un point sur l'état d'avancement des études au niveau régional, desquelles vont découler les mesures au niveau local.

Cela a également démontré la nécessité de désigner un chef de file au niveau communal ou intercommunal pour coordonner les propositions et moyens cohérents à l'échelle du bassin sédimentaire. Il a été aussi mis en évidence la nécessité d'associer les services de l'État aux travaux en raison des autorisations d'occupation du domaine public maritime qu'il délivre et qui impactent nécessairement le trait de côte.

Enfin, il a clairement affirmé lors de ces réunions que la prochaine programmation européennes devait inclure des critères adaptés aux besoins réels des communes et des intercommunalités pour que les fonds spécifiques à la protection du trait de côtes, lutte contre le changement climatique et lutte contre l'érosion côtière soient consommés. En effet, il a été dressé le constat que les fonds prévus dans l'actuel PO n'ont pas pu être consommés dans leur intégralité car les critères d'éligibilité des actions n'étaient en relation avec les besoins réels des communes.

A retenir

La Chambre des Territoires a été présente le 13 novembre dernier lors des ateliers de préparation de la programmation européenne 2020/2027 afin de relayer les demandes exposées par les communes lors des réunions de la Commission.



	Président	Rapporteur	8 Membres
Eau	Henri FRANCESCHI	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Joseph CAITUCOLI Henri FRANCESCHI Saveriu LUCIANI François-Marie MARCHETTI Joselyne MATTEI-FAZI Jean-Toussaint MORGANTI Suppléant : Ange-Pierre VIVONI Jean PAJANACCI François SARGENTINI

La commission « Eau » a été créée le 9 juillet 2018 lors de la session extraordinaire de la Chambre des Territoires.

Cette commission s'est réunie deux fois entre le mois d'octobre 2018 et le mois de décembre 2019 : le 3 décembre 2018 et le 14 mars 2019

3 décembre 2018



Le travail de la Commission

Problématique

L'exercice imposé par la consultation nationale dans le cadre des Assises de l'eau a permis de dégager plusieurs problématiques parmi lesquelles :

- Le partage de la ressource et la nécessité de convaincre les élus locaux de se regrouper pour engager la réflexion sur la maîtrise de cette ressource et se préparer ensemble au changement
- Comment parvenir, particulièrement dans le rural, à créer les conditions pour mutualiser les moyens de gestion de la ressource et faire accepter par tous la nécessité de parvenir à un partage
- Comment faire face au changement climatique et favoriser une prise de conscience pour une réflexion commune des élus à 30 ou 40 ans.

État des lieux

Les travaux de la Commission ont conduit à la rédaction d'une contribution qui a été jointe au courrier en réponse au Ministère de la Transition écologique et solidaire en date du 27 mai dernier - co-signé par le Président du Conseil exécutif de Corse et le



Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse. Ce courrier avait pour objet de transmettre au Gouvernement la contribution de la Collectivité de Corse aux Assises de l'eau et lui faire un état des projets exemplaires répondant aux enjeux de la gestion de l'eau en Corse comme par exemple la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Bunifaziu pour l'irrigation du golf de Sperone ou encore le pilotage de l'irrigation par sondes capacitatives et tensiométriques et la mise en place de dispositifs de nurseries artificielles type biohut dans les ports de plaisance de Bunifaziu et de San Fiorenzu.

Les travaux de la commission se poursuivent actuellement autour des objectifs suivants :

- Construire une réflexion commune sur le « juste » prix de l'eau et sur les nouvelles solidarités à créer entre les territoires sur la problématique du partage de l'eau ;
- Structurer dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme des projets à l'échelle intercommunale à partir d'un diagnostic de l'existant à réaliser ;
- Permettre aux communes et aux intercommunalités d'anticiper sur les mesures à prendre dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique.

A retenir

Les membres de la Commission ont demandé qu'à l'occasion de la réouverture du débat sur la réforme constitutionnelle, la question de la classification de l'eau comme un bien public non privatisable et inaliénable soit de nouveau posée car il s'agit pour les territoires de l'intérieur d'un enjeu capital en matière de lutte contre la désertification.

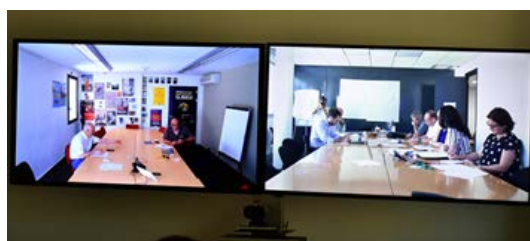


Economie circulaire	Président	Rapporteur	11 Membres
	Paul-Joseph CAITUCOLI	Jérôme NEGRONI	Don Marc ALBERTINI Jean-Christophe ANGELINI Paul-Joseph CAITUCOLI Louis CESARI Don Napoléon DE PERETTI Henri FRANCESCHI Joselyne MATTEI-FAZI Marie-Antoinette MAUPERTUIS Jérôme NEGRONI Juliette PONZEVERA François SARGENTINI

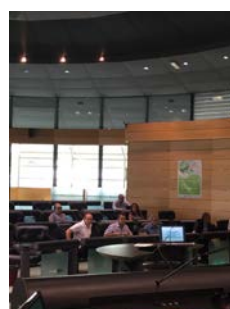
La Commission « Economie circulaire » a été créée le 11 février 2019 lors de la session de la Chambre des Territoires.

Cette Commission s'est réunie trois fois en 2019 : les 26 juin, 9 septembre et 25 novembre.

26 juin 2019



9 septembre 2019



Problématique

La problématique pour laquelle cette Commission a été créée est double :

- Accompagner, informer les territoires sur les stratégies de l'économie circulaire et les impliquer dans la définition puis la mise en application de la feuille de route définie par l'Office de l'Environnement de la Corse
- Coordonner tous les acteurs qui interviennent aujourd'hui dans le domaine de l'économie circulaire afin de structurer les actions notamment en aidant à l'émergence de projets et en impliquant les offices, agences et services de la Collectivité de Corse.

État des lieux

Les travaux de cette commission ont permis de communiquer sur les bonnes pratiques, tant au niveau local qu'europpéen afin d'inciter les décideurs à adopter un modèle vertueux, responsable et social.

La valeur de l'exemple étant préférable à toute tentative de contrainte, il a été décidé de rédiger un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui aura pour objectif de recenser et aider les projets des territoires s'inscrivant dans les priorités énoncées : agriculture, eau, énergie et éco-construction.

Ainsi, les projets permettant d'accéder à une auto-suffisance alimentaire et une agriculture responsable de proximité, ceux s'inscrivant dans la maîtrise de l'énergie et de la ressource en eau ainsi que les projets intégrant l'éco-construction dans le BTP (en amont avec le choix des matériaux et en aval par la gestion des déchets, gravats etc.) seront considérés comme une priorité, avec en approche transversale, l'insertion et l'inclusion sociale

Un **calendrier resserré** a été proposé pour une **mise en œuvre rapide** du dispositif :

- Recueil d'éléments et rédaction d'un cahier des charges par l'OEC en lien avec les Agences, Offices, services de la Collectivité de Corse et chambres consulaires - octobre 2019
- Consultation par procédure écrite des membres de la commission pour leur permettre de modifier, compléter et s'appropriier le cahier des charges – novembre 2019 ;
- Réunion de la commission pour validation de ce cahier des charges - 25 novembre 2019 ;
- Validation en séance plénière de la Chambre des Territoires - 2 décembre 2019 ;
- Passage devant l'Assemblée de Corse en vue d'une publication de l'AMI dès janvier 2020.



A retenir

- La Commission s'oriente donc vers le choix d'exemples qui comportent des leviers adaptés aux territoires où ils pourraient être mis en place à titre de démarches pilotes
- C'est la raison pour laquelle, l'AMI sera construit en partant des réalités des territoires et mis en compatibilité avec les différents plans et feuilles de route déjà élaborés par la Collectivité de Corse (Plan sur l'eau ; sur les déchets ; feuille de route de l'ATC etc.). Cela permettra de découvrir les problèmes et les contraintes qui seront à éviter et à dépasser avant toute généralisation.



Le groupe de travail

Règlement intérieur l'évolution statutaire de la Chambre des Territoires	12 Membres
	Paul-Joseph CAITUCOLI Don Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA Henri FRANCESCHI Pierre MARCELLESI François-Marie MARCHETTI Joselyne MATTEI-FAZI Jean-Luc MILLO Jérôme NEGRONI Louis POZZO DI BORGO Rosa PROSPERI François TATTI Petr'AntoTOMASI

Le groupe de travail « Règlement intérieur » a été créé lors de la session d'installation du 16 avril 2018.

Lors de la session du 13 mai 2019, il a été proposé de réunir un groupe de travail afin d'engager une réflexion sur la réforme du statut de la Chambre des Territoires qui sera soumis au Gouvernement.

Le groupe de travail « Règlement intérieur » ayant déjà créé pour rédiger le règlement intérieur, il a été décidé le conserver et de l'élargir à de nouveaux membres pour réfléchir à cette évolution statutaire (décision n° 2019-16 du 13 mai 2019).

Ce groupe de travail élargi s'est réuni les 24 juin et 1^{er} juillet 2019.

Le travail du Groupe

Problématique

Améliorer la représentativité des territoires et modifier la gouvernance afin d'optimiser le fonctionnement de la Chambre des Territoires.

État des lieux

La Commission a émis diverses propositions, dont :

- Une implication de la Chambre des Territoires plus en amont des rapports Conseil exécutif et Assemblée de Corse
- Une auto saisine plus fréquente afin que la Chambre des Territoires puisse faire remonter une vision des territoires en amont des projets de rapports qui sont présentés devant le Conseil exécutif



- Trouver les moyens de recréer du lien entre les territoires et la Collectivité de Corse afin que les décisions prises par la Chambre des Territoires soient mieux prises en compte.

Les membres ont souligné l'utilité d'une évolution de la représentativité de tous les territoires, soit par l'augmentation du nombre des membres, soit par le remplacement des sièges réservés de droit aux Conseillers exécutifs et Conseillers à l'Assemblée de Corse par des représentants des communes et Communautés de communes aujourd'hui non représentés.

En marge, la question du statut de l' élu a été posée. Cette question dépasse bien entendu la réflexion sur la Chambre des Territoires en tant qu'institution et sa place dans le paysage institutionnel de l'île, mais il est bien évidemment lié et ce d'autant plus dans le contexte de crise que connaissent les maires, premier échelon, et non des moindres, de la représentativité locale et de la démocratie.

A retenir

Pour mémoire, que par délibération du 21 septembre 2017, l'Assemblée de Corse demandait :

- Que le représentant des territoires de montagne au sein de la chambre des territoires soit proposé par le comité de massif et validé par le président du conseil exécutif : le décret conserve le texte initial : *"Le représentant sera désigné par le préfet de Corse, sur proposition du comité de massif."*
- Que soit modifiée la rédaction de l'article du code général des collectivités territoriales relatif aux modalités de désignation des représentants des communautés de communes et des maires de communes de moins de 10 000 habitants : refusé
- Que le nombre des représentants élus des présidents des intercommunalités soit porté à dix-sept, correspondant au nombre des communautés de communes de l'île, en dehors de la Cab et de la Capa : refusé
- Une représentation paritaire de la Chambre : refusé
- L'élargissement des compétences de la chambre au-delà de celles dévolues à la conférence de coordination régionale créée par la loi NOTRe : refusé

Sur la base de ce qui précède, il est soumis à la session de décembre Il est proposé de modifier le décret n° 2017-1684 du 14 décembre 2017 relatif à la Chambre des Territoires de Corse et portant diverses dispositions d'adaptation à la création de la Collectivité de Corse comme suit :

« Présidée par le Président du Conseil exécutif de Corse, elle (la Chambre des Territoires) est composée du Président de l'Assemblée de Corse et des représentants des intercommunalités à raison pour chaque intercommunalité de deux représentants pour dix communes. »

En lieu et place de :

« Présidée par le président du conseil exécutif de Corse, elle est composée des membres du conseil exécutif, du président de l'Assemblée de Corse et de huit membres de l'assemblée élus en son sein, des présidents des communautés d'agglomération, des



maires des communes de plus de 10 000 habitants, d'un représentant des territoires de montagne, de huit représentants élus des présidents de communautés de communes et de huit représentants élus des maires des communes de moins de 10 000 habitants »

Il est par ailleurs proposé la répartition des membres comme suit :

Territoires	Nb de communes sur le territoire	Nb de membres Siégeant à la Chambre des Territoires
Alta Rocca	18	3
Calvi - Balagne	14	3
Cap Corse	18	3
Castagniccia Casinca	42	6
Celavu Prunelli	10	2
Centre Corse	10	2
Costa Verde	23	4
Fium'Orbu Castellu	13	3
L'Île Rousse - Balagne	22	4
Marana - Golo	10	2
Nebbiu - Conca d'Oru	15	3
Oriente	22	4
Pasquale Paoli	42	6
Piève de l'Ornano	28	4
Sartenais - Valinco - Taravo	18	3
Spelunca - Liamone	33	5
Sud Corse	7	2
Communauté d'agglomération de Bastia – CAB	5	2
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien – CAPA	10	2



Un trombinoscope et une base adresse

[illegible]

Napoli DE PERETTI DELLA ROCCA
Morte di Livia
Morte di Livia

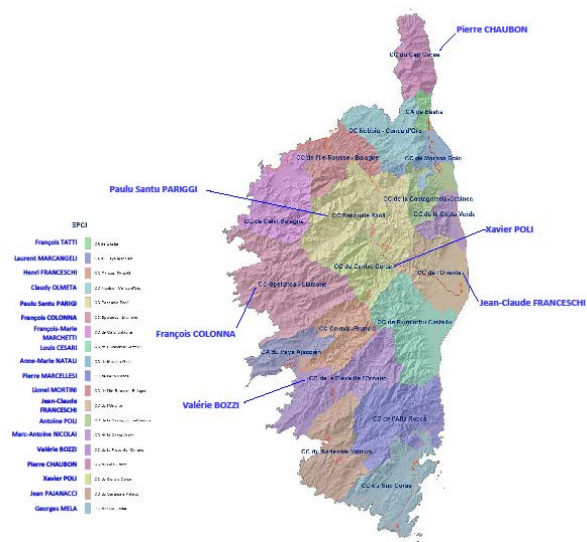
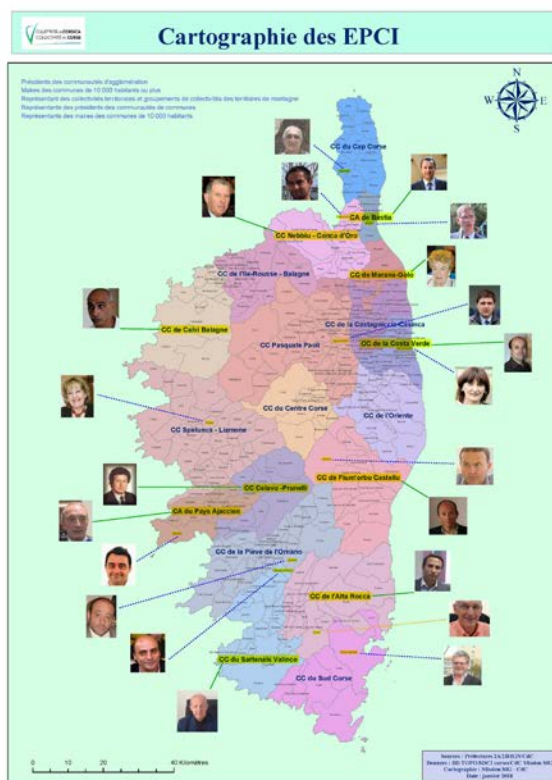
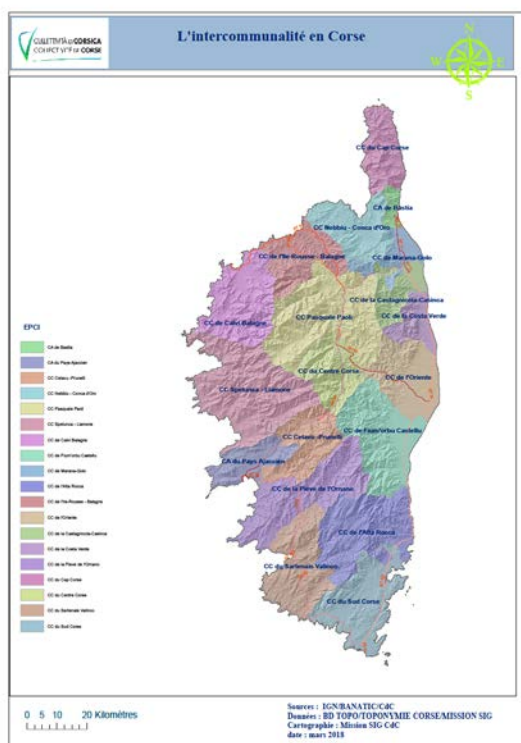
 Marc-Antoine NICOLAS Président de l'Université de Caen Vice-Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur	 Pierre MARCELLE Président de l'Université de Caen Vice-Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur	 Anne-Marie NATALE Présidente de l'Université de Caen Vice-Présidente de la Commission de l'Enseignement Supérieur Présidente de la Commission de l'Enseignement Supérieur Présidente de la Commission de l'Enseignement Supérieur Présidente de la Commission de l'Enseignement Supérieur	 François Marie MARCHETTI Président de l'Université de Caen Vice-Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur
 Henri FRANCHESI Président de l'Université de Caen Vice-Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur	 Louis CHARRI Président de l'Université de Caen Vice-Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur	 Jean PAPANACCI Président de l'Université de Caen Vice-Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur	 Claude GEMET Président de l'Université de Caen Vice-Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur Président de la Commission de l'Enseignement Supérieur

Responsabilità del servizio di prevenzione e protezione dai rischi di incendio

			
Alfredo NERBONI Membro di San Lorenzo	Paolo Joseph CAPUCCOLI Membro di Anzola e Maritima	Mario Thelard OLIVIERI Membro di San Nicola	Dario Miani ALBERTINI Membro di Caltanissetta
			
Enzo Bagnato MORGANTI Membro di Marsa	Anna Antonia CIGLIANO Membro di Caltanissetta	Alessandro TAVOLLA Membro di Caltanissetta	Philippe YVES Membro di San Lorenzo di Piana
			
Jean-Thomas MORGANTI Membro di Caltanissetta	Jean-Baptiste ARENA Membro di Portofino	Jean-Luc MILLO Membro di Lampedusa e L'Isola	Jean-Marie MATTEI FAGI Membro di Marsa
			
Anne Pierre SYVING Membro di Marsa	Pierre CAPPELLANI Membro di Anzio	Laurence MIA Membro di Marsa	Nicolas CARILLAN Membro di Piana



Une cartographie des représentants par territoire



Les Présidents des communautés de communes non membres de la Chambre des Territoires ont été et seront associés aux travaux de la Chambre selon les rapports présentés ou les questions à examiner



Une plateforme collaborative

Cet outil conçu sur le principe du système de GED (Gestion Electronique de Document), intègre les fonctions suivantes :



- Annuaire
- Textes, décisions, avis, ...
- Portail documentaire (veille juridique, revue de presse ...)
- Dépôt de documents, possibilité de mettre des commentaires et questions
- Travail à plusieurs sur le même document, workflows,
- Alertes
- Diffusion de documents types (pour modéliser par exemple les saisines, les délibérations etc.)

Continue d'évoluer...

Cette plateforme, ouverte avec des niveaux d'accès utilisateurs hiérarchisés, permet de :

- Diffuser les ordres du jour des sessions
- Donner accès aux documents de travail
- Lancer les procédures écrites
- Conserver la mémoire des travaux effectués



Un site Internet



Actuellement une page est ouverte à partir du site Internet de la Collectivité www.isula.corsica/territoires .



Le budget prévisionnel 2019

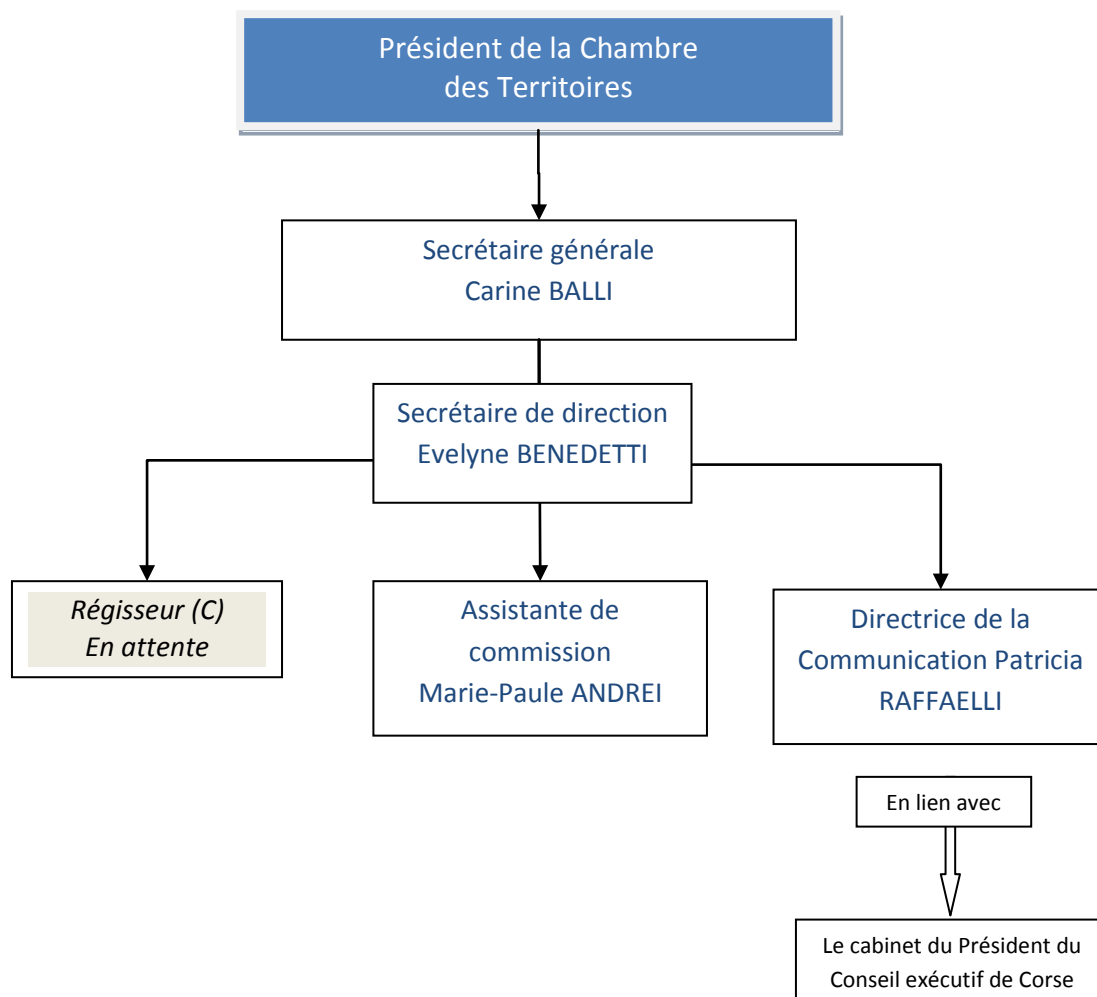
Le montant voté au titre du budget prévisionnel 2019, pour les dépenses de fonctionnement de la Chambre des Territoires et déterminé en mars par la Direction de Finances, était de 22 400 €.

Les propositions pour les orientations budgétaires 2020

Fonctionnement 127 000 €	Investissement 90 000 €
• Campagne de communication visant à améliorer la visibilité de cette Institution nouvelle auprès des autres institutionnels, des territoires et du grand public • Constitution d'un Atlas, carte d'identité des territoires (campagne photos, recherches historiques sur la mémoire des hommes et des lieux, recueil de données thématiques en tous genres, etc.) • Conclusion de partenariats avec les festivals, foires et tout évènement (expositions, accueil de conférences, ...) mettant en valeur les territoires et les savoir-faire locaux • Signature de conventions avec le Festival de l'Automne et de la Ruralité et le Centre Culturel Européen San Martinu Corsica, pour l'organisation de conférences communes, travail sur la mémoire des territoires et des hommes • Equipement des élus en outils de travail collaboratifs conformément aux obligations légales lorsqu'il est procédé à la dématérialisation des actes et des travaux d'une institution	• Réalisation de travaux de maintenance de l'hémicycle Jean Leccia de la Chambre des Territoires



Organigramme de la Chambre des Territoires au 1^{er} juillet 2019



Jusqu'au 1^{er} juillet 2019, la Chambre des Territoires comptait trois agents : l'assistante de direction, l'assistante de commission et la secrétaire générale.

L'équipe s'est renforcée à partir de juillet avec l'arrivée de la directrice de la communication, anciennement directrice de la direction de la communication interne de la Collectivité de Corse.

Un renfort avec un poste de régisseur pour la gestion de l'hémicycle et la salle de commission de la Chambre des Territoires, est attendu.

Entre mars 2018 et octobre 2018, la Chambre des Territoires comptait seulement deux agents : l'assistante de direction et la secrétaire générale. L'assistante de commission est arrivée à compter du 1^{er} octobre 2018.



ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020

Axe 0 : La construction d'une administration innovante et performante

Politique N61 : Fonctions support

1. Description de la politique de ses enjeux et des missions associées comprenant notamment les modalités d'intervention et les publics visés :

Au titre de l'ordonnance institutionnelle n°2016-1562 du 21 novembre 2016, la conférence de coordination des collectivités territoriales issue de l'article 30 de la loi NOTRe, est transformée en Chambre des Territoires qui se voit confier pour mission première de favoriser la coordination et la mise en œuvre de politiques de solidarité et de proximité avec les communes et les intercommunalités de l'île. Cette Chambre des Territoires, instance consultative, siégeant à Bastia et présidée par le président du conseil exécutif de Corse a été créée afin de mieux harmoniser l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Comme le précise son règlement intérieur, la Chambre des Territoires est une instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes sur les grands enjeux liés au développement local et territorial, à l'exercice combiné de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique des collectivités précitées sur l'ensemble du territoire insulaire.

La Chambre des Territoires débat et rend des avis sur tous les sujets précités. Elle peut également débattre, émettre des avis et des propositions d'amendements, sur des sujets d'intérêt général, tels que les enjeux prospectifs et les schémas stratégiques en matière d'environnement et de développement durable, les volets territoriaux des programmes contractualisés et européens, les orientations en matière d'aménagement du territoire, de foncier, d'urbanisme, de dynamiques territoriales. Elle émet enfin des avis sur les rapports soumis à l'Assemblée de Corse, qui relèvent de son champ de compétences. Elle peut, dans ce cadre, soumettre des propositions d'amendements.

2. Description des évolutions de contexte pour les prochaines années et présentation des moyens associés pour y parvenir.

Un groupe de travail spécifique sur l'évolution statutaire de la Chambre des Territoires a été créé afin d'élaborer des propositions en matière de gouvernance et de mode de représentation. Une fois adoptées par l'Assemblée de Corse ces propositions seront soumises au Gouvernement en vue d'une modification des textes en vigueur dans le courant de l'année 2020.

Nonobstant ces demandes de modifications et si l'on s'en tient au dispositif législatif actuel, il est à noter que :

- En mars 2020, un premier renouvellement partiel sera nécessaire pour reconstituer le collège représentant les communes et celui représentant les présidents des Communautés de communes.
- Courant 2021 (mars ou décembre selon le calendrier qui sera arrêté par le gouvernement), un second renouvellement partiel verra la désignation en tant membres de droit, du Président du Conseil exécutif de Corse et ses conseillers exécutifs, du Président de l'Assemblée de Corse et huit conseillers à l'Assemblée de Corse ainsi que la nouvelle désignation d'un représentant au titre du Comité de massif de Corse.

3. Présentation des objectifs et des priorités pour 2020 :

- Lancement de campagnes de communication visant à améliorer la visibilité de cette Institution nouvelle auprès des autres institutionnels, des territoires et du grand public (échanges avec les écoles, achat d'espaces ou partenariats dans les journaux papier ou numériques, radios et télé, création d'un visuel qui sera décliné sur des banderoles, oriflammes, ou autres supports – calendriers par exemple, etc.)
- Constitution d'un Atlas / carte d'identité des territoires (campagne photos, recherches historiques sur la mémoire des hommes et des lieux, recueil de données thématiques en tous genres etc.)
- Conclusions de partenariats avec les festivals, foires et tout évènement mettant en valeur les territoires et les savoir-faire locaux
- Signature de conventions avec le Festival de l'Automne et de la Ruralité, le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ainsi que le Centre Culturel Européen San Martinu Corsica, pour l'organisation de conférences communes, travail sur la mémoire des territoires et des hommes et actions de communications conjointes territorialisées.
- Réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration de la salle des délibérations « Jean Leccia »
- Meilleure exploitation de cette salle des délibérations avec l'organisation d'expositions - photos ou peintures – et l'accueil de conférences et séminaires thématiques en lien avec les territoires.
- Équipement des élus en outils de travail collaboratifs
- Formation des élus et rédaction d'un guide de l' élu.

Désignation			Dépenses					Dépenses					
			2019					2020					
DGA / Offices et Agences	Désignation	Programme	Réalisé 2018	BP 2019 Voté	Mandaté au 31/07/2019	Pré mandaté au 31/07/2019	Total réalisé (3)	% Réalisé c = (3/2)	Propositions de CP 2020 sur dépenses obligatoires (a)*	Propositions de CP 2020 résultant d'engagements antérieurs à 2020 (b)**	Propositions de CP 2020 sur engagements nouveaux (c) ***	Dont arbitrage possible de CP 2020 sur engagements nouveaux (d) ****	Propositions OB 2020 (= (a) + (b) + (c))
	CDT												
		N6111	2 670,64	22 400,00	0,00		0,00	0,00%	2 000,00		125 000,00	108 500,00	127 000,00
Totaux			2 670,64	22 400,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00	0,00	125 000,00	108 500,00	127 000,00

*** Dépenses obligatoires au sens de la loi :**

- 1° Les dépenses relatives au fonctionnement des organes délibérants et à l'entretien des bâtiments administratifs ;
- 2° Les dépenses relatives aux indemnités de fonction prévues par la loi et aux frais de formation des élus ;
- 3° Les cotisations au régime général de la sécurité sociale et aux régimes de retraites des élus ;
- 4° La cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale ;
- 5° La rémunération des agents ;
- 6° Les dépenses dont elle a la charge en matière d'éducation nationale ;
- 7° Les dépenses de fonctionnement des collèges et des lycées ;
- 8° Les dépenses résultant de l'entretien des biens transférés en application des dispositions du code de l'urbanisme ;
- 9° La participation aux dépenses de fonctionnement des instituts universitaires de formation des maîtres ;
- 10° Les dépenses liées à l'organisation des transports scolaires ;
- 11° Les dépenses relatives à l'action sociale, à la santé et à l'insertion mises à la charge de la CDC ;
- 12° Les dépenses relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- 13° La participation au service départemental d'incendie et de secours ;

Désignation			Dépenses AE			Dépenses AP	
DGA / Offices et Agences	Désignation	Programme	Voté BP 2019	2020		Stock au 31/12/2018	2019
				Propositions OB 2020	Dont AE pouvant être arbitrées		
CDT		N6111	22 400,00	127 000,00	108 500,00		
	Campagne photos pour l'Atlas des Territoires	N612		15 000,00	15 000,00		
	Achats d'espace publicitaires	N612		25 000,00	25 000,00		
	Achat d'objets promotionnels (kakemono, oriflamme, affiches)	N612		1 000,00	1 000,00		
	Participations aux foires rurales et festivals en lien avec la valorisation des territoires	N612		25 000,00	25 000,00		
	Convention de partenariat avec le Centre Culturel Européen San Martinu Corsica pour la constitution d'un Atlas des Territoires	N612		13 000,00	13 000,00		
	Traiteurs (fêtes et cérémonies)	N612	5 000,00	10 000,00	0,00		
	Prestations de services (graphismes, imprimeurs ...)	N612		15 000,00	15 000,00		
	Documentation (abonnements, partenariat avec le magazine Isula montagna)	N612	400,00	500,00	500,00		
	Equipement informatique des élus	N614					
	Abonnement pour l'hébergement de la plateforme + abonnements forfait élus	N614		8 500,00	0,00		
	Fournitures administratives location matériel - imprimante - matériel de bureau ...)	N615		1 000,00	1 000,00		
	Prestations de services (bureau d'études, interventions experts, organisation séminaire etc)	N618	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Prise en charge des frais de déplacement	N616	2 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Formation des élus	N616		2 000,00	2 000,00		
	Travaux de maintenance de la salle des délibérations	N618					
Totaux			22 400,00	127 000,00	108 500,00	0,00	0,00

Désignation		Dépenses					Dépenses					Recettes			
		2019					2020					2019	2020		
DGA / Offices et Agences	Désignation	Réalisé 2018	BP 2019 Voté	Mandaté au 31/07/2019	Pré mandaté au 31/07/2019	Total réalisé (3)	% Réalisé c = (3/2)	Propositions de CP 2020 sur dépenses obligatoires (a)*	Propositions de CP 2020 résultant d'engagements juridiques antérieurs à 2020 (b)**	Propositions de CP 2020 sur engagements nouveaux (c) ****	Dont arbitrage possible de CP 2020 sur engagements nouveaux (d) *****	Propositions OB 2020 (= (a) + (b) + (c))	BP 2019	Propositions OB 2020	
	CDT			0,00		0,00	#DIV/0!	90 000,00			0,00		90 000,00	0,00	0,00
	Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00	0,00	0,00